

# Le métier de commissaire-priseur par Madame LE FLOC'H

## Étude de Guillaume LE FLOC'H à Saint-Cloud

### Le métier

Le commissaire-priseur judiciaire : nommé par le Garde des Sceaux, il est officier ministériel. Il organise et réalise des inventaires et des ventes publiques aux enchères, ventes prescrites par la loi ou par décision de justice. Exemples : redressement, liquidations judiciaires (entreprises en difficultés), ventes, successions, tutelles, etc.

Le commissaire-priseur qui prend en charge des ventes volontaires d'objets ou de meubles appartenant à des particuliers.

Le diplôme de commissaire-priseur demande environ 7 ans d'études : une licence de droit, et une licence en histoire de l'art + 2 ans de formation chez un commissaire-priseur après admission sur concours (+/-10% de reçus) et examen à la fin de chaque année. Après 7 ans de pratique dans une Etude un clerc peut passer le même examen de fin de stage que les stagiaires afin d'obtenir son diplôme. Sinon, il peut se diriger vers les métiers de marchand d'art, galeriste, les assurances....



### Les multiples facettes du métier

Diriger l'entreprise. A Saint-Cloud c'est une SARL avec 2 Etudes, une à Saint-Cloud et une à Paris. 12 personnes en tout dont 2 commissaires-priseurs, 2 stagiaires, 2 clercs, 1 comptable et 1 chargé de communication.

### Réaliser les différents inventaires.

**Inventaires ne pouvant être réalisés que par le commissaire-priseur judiciaire.**

- Pour les droits de succession : estimer, assisté d'un notaire, la valeur mobilière des biens du défunt. Le notaire dresse le procès-verbal qui permettra le calcul de l'imposition. Moment difficile en présence de la famille, nécessitant une estimation rapide sans possibilité de faire une recherche, de consulter un expert ou une base de données, et qui demande donc une grande d'expérience.

- Inventaire de tutelle décidé par le Tribunal d'Instance pour protéger la personne sous tutelle ou curatelle. Donner au juge de tutelle une vision du patrimoine de la personne lui permettant de prendre une décision éclairée si nécessaire et de le protéger.

- Inventaire de redressement ou de liquidation judiciaire : (entreprises en difficultés) mesure ordonnée par le juge commissaire au Tribunal de Commerce. Redressement : 1<sup>er</sup> inventaire pour décrire précisément au juge la valeur des actifs et éviter que des biens ne disparaissent. Si liquidation judiciaire : 2<sup>ème</sup> inventaire, le commissaire-priseur est garant des actifs (il a les clés) et, en cas de problème, est assisté d'un huissier et d'un commissaire de police. La mission s'est élargie depuis 2 ans aux biens incorporels : valeur du fonds de commerce, de la marque, du site internet, des logiciels. Il y aura donc 2 valeurs, la valeur

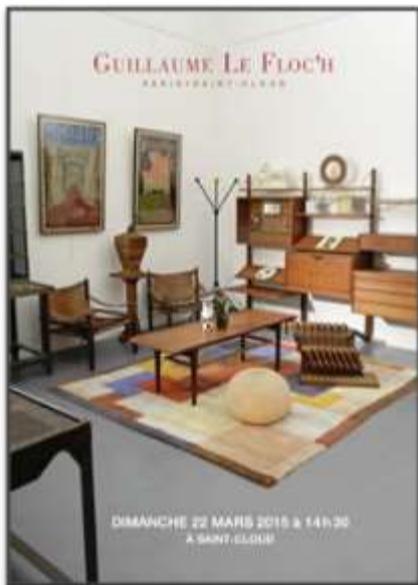
d'exploitation -si l'on reprend l'affaire- et la valeur de réalisation - si le repreneur change le domaine de l'entreprise ou du commerce.

**Inventaires volontaires pouvant être réalisés par un « simple » commissaire-priseur.**  
Inventaire de partage entre les enfants : difficulté éventuelle pour des objets spéculatifs dont la valeur est très difficile à évaluer.

- Inventaire d'assurance pour estimer la valeur d'un objet en cas de vol. Dans ce cas il s'agit de la valeur d'achat (et non de vente) pour permettre de racheter un objet similaire.

**Estimations gratuites** verbales pour inciter des personnes à découvrir l'hôtel des ventes -à Saint-Cloud elles ont lieu une fois par semaine-.

## Préparer et réaliser les ventes



**Mandat de vente écrit obligatoire** avec la description, l'estimation et le prix de réserve en accord avec le prix d'estimation.

Pour la vente des objets d'art préparation de **fiches** précises : description, points forts mais aussi défauts éventuels pour ne pas tromper les futurs acheteurs qui peuvent d'ailleurs demander un « rapport de conditions d'état ». En cas d'objets spécifiques et/ou très chers ou pour des ventes à l'étranger, on fait appel à un expert spécialisé. On prépare ensuite le **catalogue** avec des photos et on publie un **catalogue papier** et actuellement très important un **catalogue en ligne**. Les **supports publicitaires** sont La Gazette de l'Hôtel des Ventes et principalement maintenant Internet.

**L'exposition.** Aménagement de la salle à Saint-Cloud pour présenter les objets. Si la vente a lieu à Drouot ou à Paris (lors de ventes judiciaires), il faut aussi faire

l'étiquetage, l'enlèvement et le transport.

**La vente.** L'acheteur peut être présent en salle, il peut aussi donner son ordre d'achat à l'Etude, ou être au téléphone, ou après demande, la vente peut lui être retransmise en direct sur Internet et il peut enchérir en live. En salle, la personne intéressée peut « crier » l'enchère pour avoir un « pas » moins grand. (pas=marge d'augmentation entre 2 enchères, généralement elle est de 10%)

Les intervenants : à la tribune, le commissaire-priseur et 2 clercs, un pour dresser le procès-verbal de vente (maintenant informatisé) -nom du vendeur, description de l'objet, prix d'adjudication et nom de l'acheteur- et un chargé de l'encaissement-. Dans la salle, le clerc crieur recueille les informations de l'acheteur pour la bonne fin des opérations. Il peut aussi parfois « crier » les enchères.

Le coup de marteau donne la fin des enchères et implique le transfert immédiat de propriété de l'objet. Seuls l'Etat et un musée peuvent préempter l'objet après le coup de marteau.

**Les frais de vente.** Pour le vendeur : frais réels -photos, catalogue, transport s'il y a lieu et taxe fiscale de 6,5% sur la plus-value pour des objets de plus de 5000€ (sauf si l'objet appartient au propriétaire depuis plus de 22 ans ou s'il est en moins-value) ; enfin la SACEM

prélève un « droit de suite » de 4% pour des créations originales d'artistes vivants ou morts depuis moins de 70 ans. Le vendeur est réglé à 1 mois. A la charge de l'acheteur : prélèvement pour rémunérer l'Etude.

Pas de conditions d'exportation pour la majorité des biens circulant dans l'UE sauf pour les tableaux anciens et chers qui doivent recevoir une autorisation de libre circulation ; en dehors de l'UE il faut en plus une licence nominative = pour une seule personne, une seule fois.

En 2021 les commissaires-priseurs judiciaires et les huissiers vont fusionner et former la Chambre des Commissaires de Justice.



**GUILLAUME LE FLOCH**  
PARIS - SAINT-DENIS

Mardi 16 avril 2013 à 14h - Hôtel Drouot - Salle 16

**VENTE du MOBILIER d'un HÔTEL PARTICULIER de NEUILLY-SUR-SEINE**



1. **Table à manger** en bois, 1850-1900, 185 cm x 100 cm, 1000 €. 2. **Table à manger** en bois, 1850-1900, 185 cm x 100 cm, 1000 €. 3. **Table à manger** en bois, 1850-1900, 185 cm x 100 cm, 1000 €. 4. **Table à manger** en bois, 1850-1900, 185 cm x 100 cm, 1000 €. 5. **Table à manger** en bois, 1850-1900, 185 cm x 100 cm, 1000 €.

Exposition publique - Jeudi 15 avril 2013 de 11h à 18h et le matin de la vente de 11h à midi.

Tous les faits sur [www.drouot.com](http://www.drouot.com) - Informations : [vente@hoteledrouot.fr](mailto:vente@hoteledrouot.fr) - 01 40 22 25 25 - Fax: 01 40 22 25 25

**Drouot**

Hôtel Drouot - 91000 Paris  
Tél. : 01 40 22 25 25 - Fax : 01 40 22 25 25  
[www.drouot.com](http://www.drouot.com)

2, rue de la Harpe - 75005 Paris  
Tél. : 01 40 22 25 25 - Fax : 01 40 22 25 25  
[www.drouot.com](http://www.drouot.com)

Compte rendu : Claudine ADAM